

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018 20h30 – Mairie de Lezay

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité moins deux abstentions

Taxes locales :

Le Maire propose une légère diminution d'environ 3 % des taux des taxes locales, afin de compenser la nouvelle taxe perçue par « Mellois en Poitou ». En effet, un nouveau prélèvement en faveur de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondation (GEMAPI) est instauré depuis le 1er janvier 2018. De ce fait, la Commune ne financera plus le Syndicat de la Dive (qui sera dissout au 31-12-2018). Donc, d'un côté la Commune diminue ses taux de taxes, et de l'autre en ne finance plus le syndicat : l'équilibre réalisé n'impactera pas les finances communales, et absorbera l'augmentation des impôts locaux (taxe GEMAPI) subit les ménages.

Ainsi donc, pour 2018 le taux communaux sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 7,199619 %
- Taxe foncière Bâti : 12,419828 %
- Taxe foncière Non Bâti : 45,904846 %

Subventions 2018

Le conseil propose de reconduire en 2018 les subventions versées en 2017, et décide de ne les octroyer que sur demande expresse des associations. Outre celles habituellement pourvues, de nouvelles attributions sont décidées, dont le Comité de jumelage : 800 € ; l'union des commerçants de Lezay : 500 € ; les Jardins du partage : 500 € ; Mot à mot : 250 € ; les Restaurants du Cœurs : 250 €, Soit, avec les subventions habituelles aux associations, une enveloppe globale de 17 916 €.

BP 2018 : Commune

Les conseillers adoptent à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune, qui s'équilibre à la somme de 2 351 882,75 € en section de fonctionnement, et à 1 590 572,48 pour la section d'investissement.

BP 2018 : Lotissement de Vaugru 3

Le conseil adopte ensuite à l'unanimité le budget primitif 2018 du lotissement de Vaugru 3 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 186 202,92 € pour la section de fonctionnement, et à 165 477,84 € en section d'investissement.

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté

Le conseil décide d'allouer pour 2018, 320 € au Département pour financer le FDAJ, qui vient en aide au jeunes Deux-Sèvriens de 18 à 25 ans en difficulté financière, en favorisant leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

Remboursement des frais liés à Internet (abonnement et installation)

Le conseil décide le remboursement des frais internet du gymnase (installation et abonnement) au Hand-Ball Club, qui supporte ces frais depuis 2017 : 512 €

Questions diverses

Parking gymnase-écoles :

L'acquisition du terrain n'est toujours pas finalisée. La commission voirie va monter un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département, pour 2019

Bâtiment 10 rue St-Nicolas : les travaux avancent,

Stade : suite au cambriolage du week-end dernier, des mesures vont être prises : fermeture systématique des grilles avec cadenas, établissement d'un calendrier des activités qui sera transmis à la gendarmerie, installation d'une alarme.

Comité technique de Santé : délégué : Nathalie LUCQUIAUD

SIEDS : possibilité de participation au financement de bornes d'alimentation électrique à hauteur de 70 %

Un particulier demande du remblais : accord à titre gracieux,

Agenda :

Prochain conseil le jeudi 17 mai

Fin de séance à 23h